TONNA

Rapport Annuel 2014

Le chiffre d'affaires 2014 réalisé par notre société a été de 13 545 K€ légèrement en baisse de 7,2 % par rapport à 2013.

L'écroulement du marché du bâtiment et notamment celui de la construction neuve a très fortement impacté nos ventes ; l'ensemble de la profession a très lourdement souffert de cette conjoncture mettant à mal certains de nos concurrents et beaucoup de nos clients.

Grâce à certains marchés spécifiques, mettant en évidence l'importance de notre savoir-faire, avec notamment la gamme Intégral, l'activité globale produits collectifs a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5 M€ en progression de 9 % par rapport à 2013 pour l'activité Réseaux/RCI.

L'activité Portier Sécurité, légèrement en recul par rapport à 2013 (environ 10 %), suit malheureusement la baisse du marché du bâtiment et celle de l'investissement des collectivités.

Le marché de l'Individuel comparé à 2013 est en recul de 16 %, essentiellement dû à la chute du marché des adaptateurs et récepteurs. Les tableaux de communication n'ont pas encore compensé cette baisse.

Les économies de charges réalisées et l'amélioration des marges ont permis à TONNA ELECTRONIQUE d'encore améliorer son résultat net par rapport à 2013 qui s'établit à - 78 K€ contre -139 K€ en 2013.

Pour 2015, TONNA ELECTRONIQUE devra très fortement développer ses ventes à l'export pour compenser la chute du marché français ; l'adaptation de toutes nos gammes de produits à l'export sera encore une priorité.

TONNA ELECTRONIQUE devra également en 2015 préparer le passage au tout HD effectif en avril 2016.

Nouveautés produits à valeur ajoutée, ventes à l'export et maîtrise des coûts de fonctionnement seront les lignes directrices pour 2015.

Bruno PROUST

Attestation du responsable des informations

*Responsable des informations
Monsieur Bruno PROUST, Président et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

*Attestation du responsable
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

Sommaire

Rapport de gestion

- Faits significatifs de l'exercice p 4
  - Résultats en progression p 4
  - Modification du plan de continuation p 5
- Réalisations industrielles - Recherche et développement p 6
- Social p 6
- Informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) p 6
- Dépenses non déductibles fiscalement p 11
- Perspectives p 11
- Présentation du bilan et du compte de résultat p 11
- Echéancier des comptes fournisseurs p 12
- Indicateur de performance et de risques p 13
- Evénements post-clôture p 14
- Information de l'actionnaire p 14

Annexes au rapport de gestion

- Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux p 16
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices p 17

Rapport du President du Conseil d'Administration p 18

sur les conditions de preparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procedures de controle interne et de gestion des risques mises en place par la societe

Comptes sociaux 2014

- Bilan au 31 décembre 2014 p 26
- Compte de résultat 2014 p 28

Annexe aux comptes sociaux 2014

- Présentation de l'activité p 29
- Faits significatifs p 30
- Règles et méthodes comptables p 32
- Notes sur le bilan p 35
- Notes sur le compte de résultat p 43
- Facteurs de risques p 44
- Autres éléments p 45

Rapport du commissaire aux comptes p 48

sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes p 50

etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la societe Tonna Electronique

Rapport special du commissaire aux comptes p 51

sur les conventions et engagements reglementes

Ordre du jour et projets de resolutions p 53

presentes a l'Assemblee Generale Ordinaire du 17 juin 2015

Faits significatifs de l'exercice

Resultats en progression

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 13 545 K€, en baisse de 7,2 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent (14 597 K€).

Segments d'activité	2014	2013	2014/2013
TV Individuel	2 094	2 497	(16,1 %)
TV Collectif	2 935	3 046	(3,6 %)
Portier / Sécurité	6 579	7 293	(9,8 %)
Réseaux	2 079	1 906	+ 9,1 %
RFA / Divers	(142)	(145)	
Total	**13 545**	**14 597**	**(7,2 %)**

TV Individuel

La famille TV Individuel est en recul de 16,1 % par rapport à l'exercice précédent mais progresse chez les distributeurs électriques.

TV Collectif - Portier/Sécurité

Impactées par la baisse de la construction de logements neufs et des budgets des bailleurs sociaux, la famille TV Collectif et, pour la première fois, la famille Portier / Sécurité sont en retrait (respectivement -3,6 % et -9,8 % par rapport à l'exercice précédent).

Réseaux

La famille Réseaux enregistre une belle croissance, notamment dans le segment Réseaux Câblés Institutionnels (+ 9,1 % par rapport à 2013).

En dépit de la baisse d'activité constatée, les résultats de l'exercice, s'ils demeurent déficitaires, s'améliorent sous l'effet, d'une part, d'un mix produits plus favorable en terme de marge, et, d'autre part, de la poursuite des efforts de réduction des charges.

La société a notamment poursuivi sur l'exercice les mesures d'activité partielle mises en place fin 2012 au sein de ses établissements de REIMS et FAMECK, générant globalement une économie de 296 K€ sur l'exercice.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2014, bénéficiant d'une avance globale de 76 K€ sur l'exercice, versée trimestriellement.

Modification du plan de continuation

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 26 décembre 2013, le tribunal de commerce de REIMS a ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société en autorisant le report de l'échéance du 15 mai 2014, représentant une annuité de 10 %, sur les échéances 2015, 2016, 2017 et 2018, portant chacune des quatre annuités à 18,75 %.

Au 31 décembre 2014, en tenant compte de la modification précédemment autorisée par le tribunal de commerce de REIMS par jugement du 1er juin 2010, le plan d'apurement résiduel des créanciers du plan se trouve fixé comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié (à l'issue du jugement du 01 juin 2010)	Nouvel échéancier (à l'issue du jugement du 26 décembre 2013)
15/05/2014	10 %	10 %	-
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %

Soit un nouvel échéancier en K€, hors intérêts in fine :

Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
-	499	499	499	770 *

Soit un nouvel échéancier actualisé total de 2 267 K€ (* dont la créance du comité des Fournisseurs pour un montant de 271 K€)

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

En K€, hors intérêts in fine

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€

Il est précisé que la société s'apprête à présenter au tribunal de commerce de REIMS une nouvelle requête aux fins de modification du plan de continuation visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

Realisations industrielles – Recherche et Developpement

Après s'être installée dans ses nouveaux locaux, l'équipe de FAMECK participe activement au développement commercial en organisant des rencontres avec ses clients :
- installateurs dotés d'une double compétence Portier & TV avec la présentation de son savoir faire en traitement du signal et commutation multi-satellites ainsi que de la solution portier Bus 2 fils ;
- opérateurs de réseaux câblés (régies indépendantes) pour la présentation de la solution Pay per View en vue de la distribution de beIN SPORT et de la solution de transcodage pour mieux appréhender le passage à la HD dans les mois à venir.

En Portier, le développement et l'industrialisation des produits prend une place de plus en plus importante que ce soit en R&D ou en production avec :
- la finalisation de la gamme Bus 2 fils ;
- le développement du bouton capacitif ;
- le développement du main libres audio / vidéo.

En Télévision, c'est la demande de spécificités clients qui a dominé cette année avec :
- la gamme RHAPSODIE qui s'est enrichie d'une version low cost pour le marché Maghrébin ;
- le développement de fonctionnalités particulières sur INTEGRAL pour le marché de l'hôtellerie raccordée en IP ;
- la mise en conformité de tous les produits suite au déploiement de la 4G.

Social

Il est rappelé que la société recourt à l'activité partielle au sein de ses établissements de REIMS et FAMECK depuis le 1er octobre 2012. La mesure a été maintenue tout au long de l'année 2014.

Informations relatives a la responsabilite sociale et environnementale (rse)

En application des articles L 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales, environnementales et sociétales suivantes, mais vous précisons n'avoir pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant pour vérifier ces informations :

Informations sociales

Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique au 31 mars 2015

	Hommes			Femmes			Total
	Reims	Fameck	Vitry/Seine	Reims	Fameck	Vitry/Seine	
De 20 ans à < 30 ans	6*	1					7
De 30 ans à < 40 ans	4			1			5
De 40 ans à < 50 ans	5	7	2	6	1		21
50 ans et +	16	10		6	2		33
Total	**30**	**18**	**2**	**13**	**3**	**0**	**66****

* dont 1 apprenti

** plus 1 homme de plus de 50 ans et basé en Italie

Embauches et départs

• Nombre d'embauches : 6 dont :
  - 3 en contrat de travail à durée indéterminée :
    1 préparateur de commandes
    1 technicien SAV
    1 commercial régional
  - 3 en contrat de travail à durée déterminée :
    2 câbleur électronique (CDD vacances)
    1 responsable produits

• Nombre de départs et motifs de ces départs : 5, dont :
  - 1 départ en retraite
  - 2 fin de contrat à durée déterminée (CDD vacances)
  - 1 rupture conventionnelle
  - 1 démission

• Nombre de missions intérimaires : 18

Rémunérations et évolution

• Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice : 2 361 919 euros (contre 2 404 500 euros en 2013).

• Montant des charges sociales afférentes : 1 020 954 euros représentant un taux de charge moyen de 46,05 % (contre 1 060 701 euros représentant un taux de charge moyen de 44,11 % en 2013).

• Mesures salariales décidées dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2014 : Néant (Il a été dressé en date du 19 janvier 2015 un protocole de désaccord).

• Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 547,60 heures (contre 731,68 heures en 2013).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

• Durée du travail :

- Fixée, pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés, à :
  - 218 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
  - 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de FAMECK.

- Fixée, pour les mensuels, à 35 heures réparties sur :
  - 5 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
  - 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de FAMECK.

• Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime au forfait) :

Elle s'exerce sous forme de jours de repos sur l'année, à raison de 8 jours pour le personnel des établissements de REIMS et FAMECK.

• Nombre de contrats de travail à temps partiel : 4

Absentéisme

Les taux d'absentéisme des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE et FAMECK ressortent respectivement à 1,65 % et 1,19 %.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

TONNA ELECTRONIQUE compte un comité d'entreprise ainsi que des délégués du personnel au sein de ses établissements de REIMS et FAMECK.

Les mandats des institutions représentatives du personnel ont été renouvelés le 2 juillet 2013.

Le comité d'entreprise s'est réuni sept fois au cours de l'exercice.

Bilan des accords collectifs

• Négociation annuelle obligatoire :

La négociation annuelle obligatoire avec la délégation syndicale représentative CFDT s'est soldée par un procès-verbal de désaccord signé en date du 19 janvier 2015.

• Autres accords collectifs :

Il n'y a pas eu d'autre accord conclu en 2014 que celui relatif à l'accomplissement de la journée de solidarité 2014.

Œuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale de l'établissement concerné ; à cette subvention s'ajoute une contribution aux cadeaux de fin d'année de 35 euros par personne calculée sur l'effectif moyen, soit une dotation totale pour l'exercice de 13 446 euros.

Santé et sécurité

Conditions de santé et sécurité au travail et bilan des accords

Les conditions de santé et de sécurité au travail n'appellent pas de remarque particulière compte tenu de la nature de l'activité. L'entreprise doit cependant actualiser ses plans de prévention des risques professionnels.

Il est précisé qu'il n'a pas été signé d'accord avec l'organisation syndicale en matière de santé et de sécurité au travail.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Un accident du travail sans gravité a été enregistré au cours de l'exercice.

Par ailleurs, deux collaboratrices (opératrices de câblage) ont déclaré des maladies professionnelles.

Formation

Avec l'aide de son OPCA et du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), la société a continué à proposer à ses salariés des actions de formation pendant les heures chômées. Ainsi, 23 actions de formation représentant 848 heures de formation et un coût pédagogique total de 39 K€ ont ainsi été réalisées sur l'exercice.

Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle Hommes / Femmes

La société et l'organisation syndicale représentative ont régularisé en date du 3 décembre 2014 un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les salaires de base bruts mensuels moyens 2014 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

NIVEAUX *	SALAIRES DE BASE BRUTS MENSUELS MOYENS (en euros)	
	Hommes	Femmes
I	-	-
II	1 445	1 445
III	1 589	1 559
IV	1 680	1 669
V	2 288	1 972
Cadres P1/P2	2 933	3 375
Cadres P3	4 711	-

* suivant classification des emplois dans la métallurgie

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés

La société remplit son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elle emploie 3 travailleurs handicapés et sous-traite des prestations à l'Association des Paralysés de France et ne verse donc pas de contribution Agefiph.

Politique de lutte contre les discriminations

L'entreprise n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT)

L'entreprise n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter les stipulations OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi qu'à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Les stipulations OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont sans objet au regard de l'activité de l'entreprise.

Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale

L'entreprise n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section. Il est toutefois rappelé que ses activités ne génèrent ni risques environnementaux ni pollutions.

Pollution et gestion des déchets

L'exposé de mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol ainsi que de prise en compte des nuisances sonores sont sans objet au regard de l'activité de l'entreprise.

Les déchets générés par l'activité sont essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par des entreprises spécialisées.

La taxe sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a généré une charge de 1 K€ sur l'exercice, intégralement répercutée aux clients.

Utilisation durable des ressources

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 57 K€ sur l'exercice pour l'ensemble des établissements.

L'eau représente une consommation de 3 K€.

Les informations relatives au **changement climatique** et à la **protection de la biodiversité** sont sans objet au regard de l'activité.

Informations societales

Les informations relatives à l'**impact territorial, économique et social de l'activité de la société** en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas jugées pertinentes compte tenu de l'activité de la société.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

L'entreprise a accueilli à la rentrée 2013 un jeune du CFA de l'Industrie de Champagne-Ardenne en contrat d'apprentissage

Par ailleurs, en partenariat avec les écoles de l'enseignement technique, l'entreprise a reçu 8 stagiaires en formation électronique.

Sous-traitance et fournisseurs

La société n'a pas mis en place de procédure permettant la prise en compte dans les relations avec ses fournisseurs et ses sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les achats d'études et de sous-traitance 2014 s'élèvent à 525 K€, dont 377 K€ d'achats d'études et 148 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

L'entreprise n'a pas été en mesure de collecter l'information permettant d'exposer les actions engagées pour prévenir la corruption et les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ainsi que les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme (**loyauté des pratiques**).

Depenses non deductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 12 106 euros. L'impôt théorique qui en résulte s'élève à 4 035 euros.

Perspectives

A fin mars 2015, l'activité enregistre globalement une baisse par rapport à fin mars 2014, dans toutes les familles à l'exclusion de la famille Portier.

La société poursuit son développement à l'Export avec une nouvelle progression de ses activités sur le premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014.

Presentation du bilan et du compte de resultat

Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à 5 822 717 euros contre un montant de 5 541 472 euros pour l'exercice précédent.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2014 mettent en évidence :

A l'actif :
- une augmentation du poste net « Autres créances » pour 110 K€ principalement liée à la créance fiscale résultant des crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2013.

Au passif :
- une augmentation du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » de 392 K€ ;
- une dégradation du poste « Capitaux propres » à hauteur de la perte de l'exercice, soit 79 K€.

Présentation du compte de résultat

(en K€)	**2014**	**2013**
Chiffre d'affaires hors taxes	13 545	14 597
Résultat d'exploitation	(116)	(169)
Résultat financier	(74)	(52)
Résultat courant avant impôts	(189)	(221)
Résultat exceptionnel	(12)	(26)
Résultat net	(79)	(139)
Effectif	67	67

Malgré un chiffre d'affaires en baisse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'exploitation, s'il demeure déficitaire, s'améliore sous l'effet, d'une part, d'un mix produits plus favorable en terme de marge, et, d'autre part, de la poursuite des efforts de réduction des charges, avec notamment le maintien sur l'exercice des mesures d'activité partielle mises en œuvre au sein des établissements de REIMS et FAMECK.

Il s'établit en perte de 116 K€ contre une perte de 169 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 74 K€ contre une perte de 52 K€ pour l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel en perte de 12 K€ contre un résultat en perte de 26 K€ pour l'exercice précédent, le résultat net s'établit en perte de 79 K€ contre une perte de 139 K€ pour l'exercice précédent.

Echeancier des comptes fournisseurs

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2014 s'élèvent à 3 275 K€.

Leur échéancier est le suivant :

(en K€)	**Dettes fournisseurs**	**Dettes fournisseurs RJ**	**Total**
Echus au 31/12/2014	1 824 (*)		1 824
Payables avant le 31/01/2015	426		426
Payables avant le 28/02/2015	536		536
Payables après le 28/02/2015	18	484	502
Autres	236		236
Factures non parvenues	235		235
Total	**3 275**	**484**	**3 759**

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 937 K€.

Les dettes fournisseurs présentées sur la ligne « Autres » se rapportent aux effets à payer.

Echéancier des comptes fournisseurs au 31 décembre 2013 :

(en K€)	**Dettes fournisseurs**	**Dettes fournisseurs RJ**	**Total**
Echus au 31/12/2013	950 (*)		950
Payables avant le 31/01/2014	860		860
Payables avant le 28/02/2014	430		430
Payables après le 28/02/2014	43	484	527
Autres	381		381
Factures non parvenues	227		227
Total	**2 891**	**484**	**3 375**

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 637 K€.

Indicateurs de performance et de risques

Situation de l'endettement financier (y compris dettes nettes liées au redressement judiciaire et financement net du factor)

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	3
Dettes Factor	2 487	2 730
Dettes RJ	2 338	2 362
Dettes URSSAF/TVA (CCSF)	318	464
Dette financière brute	**5 144**	**5 559**
Avances (RJ et Factor)	(773)	(371)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(32)	(49)
Dette financière nette	**4 339**	**5 139**

Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes annuels 2014 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

Il est renvoyé à la lecture de l'annexe aux comptes sociaux 2014 pour l'appréhension des risques susceptibles de peser sur l'exploitation (§ 3.2 - Principes généraux).

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le risque de liquidité demeure le plus important :

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2014, il reste 2 338 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 362 K€ au 31 décembre 2013), étant rappelé que la société a bénéficié du report de l'échéance du 15 mai 2014 suite à la modification de son plan de continuation et précisé que la société s'apprête à solliciter le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit ouverte auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 567 K€ au 31 décembre 2014 (contre 3 194 K€ au 31 décembre 2013).

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs. Les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

Risque de taux

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de trois mois.

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 618 K€ (contre 619 K€ au 31 décembre 2013).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

Evenements post-cloture

La société s'apprête à présenter au tribunal de commerce de REIMS une nouvelle requête aux fins de modification de son plan de continuation visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

Par décision du 27 janvier 2015, la Direction Générale des Finances Publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale d'un montant de 101 K€ déposée le 05 mai 2014 auprès du Service des Impôts des Entreprises de REIMS-EST relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2013 et remboursé à ce titre une somme de 105 K€ intégrant des intérêts moratoires.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2015, bénéficiant d'une avance de 76 K€.

Enfin, la société a obtenu l'autorisation de renouveler pour les périodes du 1er janvier au 31 mars 2015 puis du 1er avril au 30 septembre 2015 les mesures d'activité partielle mises en place au sein des ses établissements de REIMS et FAMECK.

Information de l'actionnaire

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006 mais que se trouvant en plan de continuation, la société n'avait pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'imputer la perte de l'exercice, soit la somme de 79 478,93 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur passerait de 16 546 416,69 euros à 16 625 895,62 euros.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2014 :

- pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

FINANCIERE TONNA SA
36, avenue Hoche 51100 REIMS
433 374 915 RCS REIMS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice 2014 est représenté dans le graphique ci-dessous :

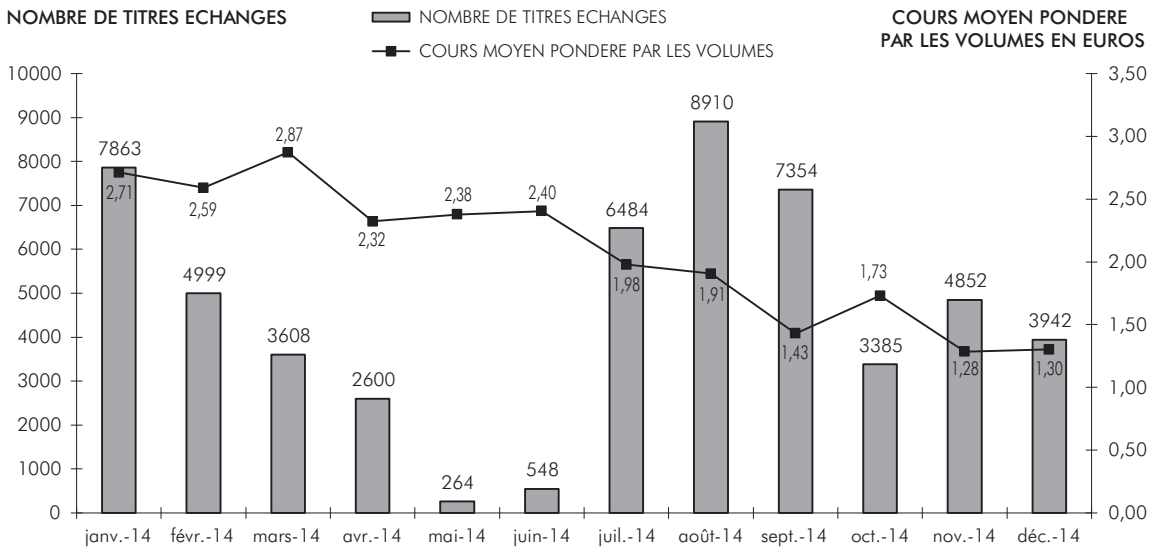

Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Mandats, fonctions et remuneration des mandataires sociaux

Monsieur Bruno PROUST, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE
Rémunération versée par la société en 2014 : Néant
Avantages en nature octroyés en 2014 : Néant
Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :
Président de la société holding FINANCIERE PONTOISE SAS
Rémunération versée par la société en 2014 : 77 000 euros (contre un montant de 79 000 euros pour l'exercice précédent)
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société FINANCIERE TONNA SA
Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS et ELAP SAS
Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE
Rémunération totale versée par la société en 2014 : 81 279 euros (contre un montant de 81 036 euros pour l'exercice précédent)
Avantages en nature octroyés en 2014 : 4 096 euros (contre un montant de 3 413 euros pour l'exercice précédent)
Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :
Directeur Général Délégué de la société FINANCIERE TONNA SA
Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET S.R.L., Administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI, salarié de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 1er mars 2013 :
Rémunération versée par la société en 2014 : 47 661 euros (contre un montant de 38 776 euros pour l'exercice précédent)
La société ACET S.R.L. ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.
Autres mandats et fonctions exercés par Gabriele BOSCHETTI (en dehors du groupe) :
Représentant légal liquidateur de la société ACET S.R.L.

Madame Annick MONETA, Administrateur et Président du comité d'audit de la société TONNA ELECTRONIQUE
Madame Annick MONETA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.
Autres mandats et fonctions exercés : Néant

Monsieur Thierry PETIT, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE
Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.
Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :
Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA
Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe :
Chef de secteur au sein du Groupe CANAL+

Monsieur Franck TONNA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE
Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.
Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :
Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA
Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Tableau des resultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2014	2013	2012	2011	2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
II - Operations et resultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 544 647	14 596 699	14 708 047	20 329 495	22 838 306
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(257 861)	(292 560)	(801 221)	112 242	1 052 297
Impôts sur les bénéfices	(122 338)	108 653	(400)	7 346	
Dot. aux amortissements et provisions	(56 044)	(45 302)	(106 734)	(28 119)	469 680
Résultat net	(79 479)	(138 605)	(694 087)	133 016	582 617
III - Resultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	0	0	(2)	0	2
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	0	0	(2)	0	1
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	67	67	67	72	73
Masse salariale	2 361 919	2 404 500	2 501 766	2 794 048	2 678 245
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 020 954	1 060 701	1 131 092	1 306 258	1 245 785

sur les conditions de preparation et d'organisation
sur les procedures de controle interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil d'Administration joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été préparé par la Direction Générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

I. Preparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, Compartiment C.

La composition du Conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de quatre à six membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 lors de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le Conseil d'Administration compte six membres, dont quatre (*) dont les mandats sont renouvelables à l'occasion de la prochaine assemblée générale :
Monsieur Bruno PROUST, Président, Directeur Général (*)
Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué (*)
La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI
Madame Annick MONETA
Monsieur Thierry PETIT (*)
Monsieur Franck TONNA (*)

Un comité d'audit a été mis en place le 22 septembre 2011 et sa présidence a été confiée à Madame Annick MONETA, en sa qualité d'administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée).

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une action de la société.

Depuis la date du 15 mai 2008, la Direction Générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun autre comité spécialisé que le Comité d'audit. Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée par la société.

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Durant l'exercice 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'Administration du 29/04/2014 :	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2013 Convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 17/06/2014
Conseil d'Administration du 29/09/2014 :	Examen et arrêté des comptes semestriels 2014
Conseil d'Administration du 18/12/2014 :	Présentation du budget 2015 et « atterrissage » 2014

Lors de ces réunions, le Conseil a également fait le point de sa stratégie commerciale et de sa politique de développement produits et apporté une attention particulière à la trésorerie prévisionnelle de la société.

Le taux de présence aux réunions du Conseil ressort à 83,33 %.

Le commissaire aux comptes est convoqué et assiste à chacune des réunions du Conseil d'Administration. Il en est de même des représentants du comité d'entreprise.
Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au Conseil.

2. Remuneration des mandataires sociaux

Parmi les mandataires sociaux, le Directeur Général Délégué perçoit une rémunération et un avantage en nature lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction. De même, le représentant de la société ACET perçoit une rémunération, à l'exclusion de tout autre avantage en nature ou autre. Les autres mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou autre.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer la rémunération du Directeur Général Délégué. La rémunération de Monsieur Patrice PETIT est la même que la rémunération fixe qu'il percevait en son ancienne qualité de Directeur de Division. Il est toutefois rappelé que la société met à la disposition de Monsieur Patrice PETIT depuis le 1er mars 2013 un véhicule, avantage en nature dont il est tenu compte tant sur le plan fiscal que sur le plan social.

Par ailleurs, au titre d'une convention réglementée, le Conseil d'Administration a donné son accord à la facturation par la société FINANCIERE PONTOISE de management fees en contrepartie de services administratifs et de son implication dans la gestion et la définition de la stratégie à hauteur de 20.000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2014.

sur les conditions de preparation et d'organisation
sur les procedures de controle interne

3. Limitation des pouvoirs du Directeur General

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du Directeur Général. Du fait du cumul des fonctions de Président et Directeur Général, la limitation s'applique au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du Conseil d'Administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société ;
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux ;
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale ;
- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

4. Modalites de participation des actionnaires aux assemblees generales

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

5. Procedures de controle interne et gestion des risques

5.1. Préambule

5.1.1. Définition et limites du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers pour les petites et moyennes valeurs.

5.1.3. Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont chargés de son exécution.

5.2. Présentation des principaux facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques. Le risque de liquidité demeure le plus important.

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2014, il reste 2 338 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 362 K€ au 31/12/2013), étant rappelé que la société a bénéficié du report de l'échéance du 15 mai 2014 suite à la modification de son plan de continuation et précisé que la société s'apprête à solliciter le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019 (cf. Rapport de gestion).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

sur les conditions de preparation et d'organisation sur les procedures de contrele interne

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 567 K€ au 31 décembre 2014 (contre 3 194 K€ au 31/12/2013).

La société renvoie à l'examen de l'annexe aux comptes annuels 2014 pour l'examen de ses autres risques financiers, non significatifs : risques de change, de taux et de crédit (cf. § 6 de l'annexe - Facteurs de risques).

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques opérationnels, conjoncturels et structurels :

- Risques liés aux approvisionnements (surstockage ou rupture de stock) ;
- Risques liés à la charge avec une prévision budgétaire difficile dans un environnement fortement fluctuant ;
- Existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces.

5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne

Comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est donc portée à ce risque par un suivi scrupuleux de la situation de trésorerie.

Au niveau de la gestion des risques, les actions entreprises au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2014 notamment en matière de suivi de trésorerie.

5.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Il est rappelé que la société ne compte plus que deux divisions opérationnelles :

- une division commerciale,
- une division « Réalisations industrielles », intégrant la Recherche et Développement.

La Direction Administrative et Financière est centralisée au niveau de la Direction Générale. Elle s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, juridique et social.

5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières animées par la Direction Générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions …).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :
- Procédure des engagements de dépenses ;
- Procédure des notes de frais ;
- Procédure sécurisée de règlements ;
- Relance des retards de règlement Clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours).

Les procédures opérationnelles :
- Procédure d'inventaire physique ;
- Procédure de sauvegarde informatique ;
- Entretiens annuels ;
- Visa des contrats.

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus est tenu à jour.

Malgré la poursuite des mesures d'activité partielle sur l'exercice, une continuité de service a été maintenue permettant de conserver un niveau de contrôle satisfaisant.

La société, titulaire d'un portefeuille de brevets et marques, veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle menée avec l'aide de conseils spécialisés.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police Multirisque industrielle offrant des garanties Valeur à neuf et Pertes d'exploitation.

Enfin, il est rappelé que le site de REIMS a été aménagé pour accueillir les activités de fabrication des produits d'interphonie du fournisseur italien ACET S.R.L. qui a cessé ses activités fin 2012.

sur les conditions de preparation et d'organisation
sur les procedures de controle interne

5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la Direction Générale, à l'aide de programmes développés par la Direction Informatique.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien.

5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par ses commissaires aux comptes.

5.4.4. Comité d'audit

Il est rappelé que par délibération du 22 septembre 2011, avec la cooptation de Madame Annick MONETA, le Conseil d'Administration s'est doté d'un administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée), ce qui a permis de régulariser la mise en place du comité d'audit exigé par la loi (article L. 823-19 du code de commerce).

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises, les 29 avril et 29 septembre 2014, préalablement à l'arrêté des comptes annuels 2013 et semestriels 2014 par le Conseil d'Administration.

Aucune évaluation du contrôle interne n'a été réalisée par la société.

5.5. Reporting RSE

Il est rappelé que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », a instauré une vérification obligatoire, par un organisme tiers indépendant, des informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) incluses dans le rapport de gestion.

Il est précisé que la direction générale n'a pas procédé à cette désignation.

6. Evolution de la procedure collective

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 26 décembre 2013, le tribunal de commerce de REIMS a ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société en autorisant le report de l'échéance du 15 mai 2014, représentant une annuité de 10 %, sur les échéances 2015, 2016, 2017 et 2018, portant chacune des quatre annuités à 18,75 %.

Au 31 décembre 2014, en tenant compte de la modification précédemment autorisée par le tribunal de commerce de REIMS par jugement du 1er juin 2010, le plan d'apurement résiduel des créanciers du plan se trouve fixé comme suit :

	Echéancier initial	Echéancier modifié (à l'issue du jugement du 01 juin 2010)	Nouvel échéancier (à l'issue du jugement du 26 décembre 2013)
15/05/2014	10 %	10 %	-
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %

Soit un nouvel échéancier en K€, hors intérêts in fine :

Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
-	499	499	499	770 *

Soit un nouvel échéancier actualisé total de 2 267 K€ (* dont la créance du comité des Fournisseurs pour un montant de 271 K€)

Il est toutefois précisé que la société s'apprête à présenter au tribunal de commerce de REIMS une nouvelle requête aux fins de modification du plan de continuation visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

Bilan au 31 decembre 2014

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2014 Brut	2014 Amortissements et provisions	2014 Net	2013 Net
Actif immobilise					
Immobilisations incorporelles	**4.1**				
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 486	1 486	0	1
Immobilisations corporelles	**4.2**				
Terrains		20		20	20
Constructions		2 308	1 725	583	620
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 858	1 851	7	13
Autres immobilisations corporelles		699	691	8	11
Immobilisations corporelles en cours		-	-	0	0
Immobilisations financières	**4.3**				
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		117	117	0	0
Autres		58	0	58	58
		6 546	**5 870**	**676**	**723**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	**4.4**				
Matières premières et autres approvisionnements		2 610	912	1 698	1 559
En-cours de production (biens et services)		925	479	446	462
Produits intermédiaires et finis		723	406	317	333
Marchandises		1 053	581	472	472
Avances et acomptes versés sur commande		129		129	94
Créances	**4.5**				
Créances clients et comptes rattachés		783	165	618	619
Autres créances	**4.6**	1 372	12	1 360	1 200
Valeurs mobilières de placement		10	10	0	0
Disponibilités		32		32	49
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	**4.7**	74		74	32
		7 711	**2 564**	**5 147**	**4 819**
TOTAL GENERAL		**14 257**	**8 434**	**5 823**	**5 541**

Bilan au 31 decembre 2014

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	2014	2013
Capitaux propres			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecarts de réévaluation		41	41
Réserves			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(16 547)	(16 408)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		(79)	(139)
	4.8	**(2 979)**	**(2 900)**
Autres fonds propres			
Avances FT		1 213	1 213
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges		37	46
	4.9	**(37)**	**(46)**
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4.10	1	3
Emprunts et dettes financières divers	4.10	10	10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11	3 768	3 375
Dettes fiscales et sociales	4.11	3 318	3 344
Autres dettes	4.11	370	451
Compte de régularisation			
Produits constatés d'avance		85	0
		7 552	**7 183**
TOTAL GENERAL		**5 823**	**5 541**

(1) dont à plus d'un an : 1 941 K€ (hors compte courant)
dont à moins d'un an : 5 526 K€ (hors compte courant)
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 1 K€

Compte de resultat 2014

(en milliers d'euros)	Notes		2014		2013
Produits d'exploitation					
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services			9 599		10 896
Production vendue (biens et services)			3 946		3 701
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 858 K€)	5.1		13 545		14 597
Production stockée			(114)		(224)
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			403		457
Autres produits			30		126
Total des produits d'exploitation			**13 864**		**14 956**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		5 346		6 120	
Variation de stock		40		663	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 588		1 786	
Variation de stock		(162)		(87)	
Autres achats et charges externes	5.2	2 445		2 728	
Impôts, taxes et versements assimilés		176		181	
Salaires et traitements		2 362		2 405	
Charges sociales		1 021		1 061	
Dotations d'exploitation					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		52		75	
Sur actif circulant : dotations aux provisions		91		184	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		0		0	
Autres charges		21		9	
Total des charges d'exploitation			**(13 980)**		**(15 125)**
Résultat d'exploitation	**5.2**		**(116)**		**(169)**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Produits financiers					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0		0
Autres intérêts et produits assimilés			1		4
Reprises sur provisions et transferts de charges			0		0
Différences positives de change			0		0
Sous-total			**1**		**4**
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions		0		0	
Intérêts et charges assimilées		73		56	
Différences négatives de change		1		0	
Sous-total			**(74)**		**(56)**
Résultat financier	**5.3**		**(73)**		**(52)**
Résultat courant avant impôts			**(189)**		**(221)**
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			0		1
Sur opérations en capital			10		0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0		2
Sous-total			**10**		**3**
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion		22		29	
Sur opérations en capital		0		0	
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Sous-total			**(22)**		**(29)**
Résultat exceptionnel	**5.4**		**(12)**		**(26)**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion					
Impôt sur les bénéfices			122		108
Total des produits			13 875		14 963
Total des charges			(13 954)		(15 101)
RESULTAT NET			**(79)**		**(139)**

Exercice clos le 31 decembre 2014

1. Presentation de l'activite

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Président-Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Les comptes annuels 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2015. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 ont été réalisées, comme en 2013, dans un contexte économique difficile et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

- TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)
  TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

- TV Collectif (TVC)
  TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

- Portier / Sécurité
  TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

- Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)
  L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.
  L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP.

Exercice clos le 31 decembre 2014

2. Faits significatifs

2.1. Resultats en progression

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 13 545 K€, en baisse de 7,2 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent (14 597 K€).

Segments d'activité	2014	2013	2014/2013
TV Individuel	2 094	2 497	(16,1 %)
TV Collectif	2 935	3 046	(3,6 %)
Portier/Sécurité	6 579	7 293	(9,8 %)
Réseaux	2 079	1 906	+ 9,1 %
RFA/Divers	(142)	(145)	
Total	**13 545**	**14 597**	**(7,2 %)**

TV Individuel

La famille TV Individuel est en recul de 16,1 % par rapport à l'exercice précédent mais progresse chez les distributeurs électriques.

TV Collectif - Portier/Sécurité

Impactées par la baisse de la construction de logements neufs et des budgets des bailleurs sociaux, la famille TV Collectif et, pour la première fois, la famille Portier / Sécurité sont en retrait (respectivement - 3,6 % et - 9,8 % par rapport à l'exercice précédent).

Réseaux

La famille Réseaux enregistre une belle croissance, notamment dans le segment Réseaux Câblés Institutionnels (+ 9,1 % par rapport à 2013).

En dépit de la baisse d'activité constatée, les résultats de l'exercice, s'ils demeurent déficitaires, s'améliorent sous l'effet, d'une part, d'un mix produits plus favorable en terme de marge, et, d'autre part, de la poursuite des efforts de réduction des charges.

La société a notamment poursuivi sur l'exercice les mesures d'activité partielle mises en place fin 2012 au sein de ses établissements de REIMS et FAMECK, générant globalement une économie de 296 K€ sur l'exercice.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2014, bénéficiant d'une avance globale de 76 K€ sur l'exercice, versée trimestriellement.

2.2. Modification du plan de continuation

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 26 décembre 2013, le tribunal de commerce de REIMS a ordonné la modification du plan de continuation et d'apurement du passif de la société en autorisant le report de l'échéance du 15 mai 2014, représentant une annuité de 10 %, sur les échéances 2015, 2016, 2017 et 2018, portant chacune des quatre annuités à 18,75 %.

Au 31 décembre 2014, en tenant compte de la modification précédemment autorisée par le tribunal de commerce de REIMS par jugement du 1er juin 2010, le plan d'apurement résiduel des créanciers du plan se trouve fixé comme suit :

	Echéancier initial	chéancier modifié (à l'issue du jugement du 01 juin 2010)	Nouvel échéancier (à l'issue du jugement du 26 décembre 2013)
15/05/2014	10 %	10 %	-
15/05/2015	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2016	15 %	15 %	18,75 %
15/05/2017	15 %	17,5 %	18,75 %
15/05/2018	15 %	17,5 %	18,75 %

Soit un nouvel échéancier en K€, hors intérêts in fine :

Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
-	499	499	499	770*

Soit un nouvel échéancier actualisé total de 2 267 K€ (* dont la créance du comité des Fournisseurs pour un montant de 271 K€)

Pour mémoire, l'échéancier initial est rappelé ci-dessous :

En K€, hors intérêts in fine

Echéance du 15/08/08	Echéance du 15/05/09	Echéance du 15/05/10	Echéance du 15/05/11	Echéance du 15/05/12	Echéance du 15/05/13	Echéance du 15/05/14	Echéance du 15/05/15	Echéance du 15/05/16	Echéance du 15/05/17	Echéance du 15/05/18
186	543	407	133	133	266	266	399	399	399	670

Soit un échéancier initial total de 3 801 K€

Il est précisé que la société s'apprête à présenter au tribunal de commerce de REIMS une nouvelle requête aux fins de modification du plan de continuation visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

Exercice clos le 31 decembre 2014

3. Regles et methodes comptables

3.1. Referentiel comptable

La société TONNA ELECTRONIQUE n'étant plus tenue à l'établissement de comptes consolidés depuis l'exercice 2009, les comptes sociaux de la société TONNA ELECTRONIQUE sont établis selon le référentiel comptable applicable en FRANCE.

3.2. Principes generaux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du réglement 2014 - 03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministeriel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS en date du 15 mai 2008.

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :
- Soutien de l'actionnaire majoritaire ;
- Respect du plan de continuation par TONNA ELECTRONIQUE ;
- Maintien d'une activité permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. Principales methodes utilisees

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations :

Immobilisations incorporelles :

Elles sont constituées de contrats de développement entièrement amortis, de concessions et brevets amortissables sur 5 ans et de logiciels ainsi que des frais de recherche et développement engagés pour le développement de deux logiciels, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

Gros œuvre :	**60 ans**
Aménagements :	**40 ans**
Agencements :	**20 ans**
Installations générales, mobilier :	**10 ans**
Matériel de transport, matériel et outillage :	**5 ans**

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

b) Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.
Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon leur coût de revient, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal. Il doit être précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice ;
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget (tenant compte du niveau normal d'activité) ;
- la part sous-traitance est affectée d'un coefficient global d'encadrement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone Euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

d) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

e) Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Exercice clos le 31 decembre 2014

f) Provisions :

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

g) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :
- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation.

h) Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite :

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La Convention Collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2014 :
- un taux d'actualisation de 3.25 %,
- une évolution annuelle des salaires de 1 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2013 :
- un taux d'actualisation de 3,25 %,
- une évolution annuelle des salaires de 1 %,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

j) Dépenses de recherche et développement :

TONNA enregistre ses dépenses de recherche et développement directement en charges sur l'exercice.

Le montant enregistré sur l'exercice 2014 au titre des principaux projets de R & D s'élève à environ 475 K€ (contre environ 390 K€ au 31 décembre 2013).

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2014
Frais de recherche et développement	481	-	-	481
Concessions brevets	568	-	-	568
Fonds de commerce	378	-	-	378
Autres immobilisations	60	-	-	60
Total valeurs brutes	**1 487**	**-**	**-**	**1 487**
Amortissements	(1 486)	(1)	-	(1 487)
Total valeurs nettes	**1**	**(1)**	**-**	**-**

4.2. Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes au 31 décembre 2014	Amortissements au 31 décembre 2014	Valeurs nettes au 31 décembre 2014
Terrains	20	-	20
Constructions	1 405	(853)	552
Installations et agencements	903	(872)	31
Matériel industriel et outillage	1 858	(1 851)	7
Installations et agencements divers	30	(29)	1
Matériel de transport	16	(16)	-
Mobilier et matériel de bureau	653	(646)	7
Total	**4 885**	**(4 267)**	**618**

Exercice clos le 31 decembre 2014

a) Variation des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2014
Terrains	20	-	-	20
Constructions	1 405	-	-	1 405
Installations et agencements	901	2	-	903
Matériel industriel et outillage	1 858	-	-	1 858
Installations et agencements divers	30	-	-	30
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	649	4	-	653
Total	**4 879**	**6**	**-**	**4 885**

b) Variation des amortissements :

	Amortissements au 31 décembre 2013	Dotation aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31 décembre 2014
Terrains	-	-	-	-
Constructions	818	35	-	853
Installations et agencements	867	5	-	872
Matériel industriel et outillage	1 845	6	-	1 851
Installations et agencements divers	28	1	-	29
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	641	5	-	646
Total	**4 215**	**52**	**-**	**4 267**

4.3. Immobilisations financieres

Les immobilisations financières au 31 décembre 2014 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2014	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2014	Valeurs brutes au 31 décembre 2013	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2013
Matières premières	2 609	(912)	1 697	2 447	(888)	1 559
En-cours de production	925	(479)	446	972	(510)	462
Biens et services	723	(406)	317	790	(457)	333
Marchandises	1 053	(581)	472	1 094	(622)	472
Total	**5 310**	**(2 378)**	**2 932**	**5 303**	**(2 477)**	**2 826**

Les stocks de l'usine de Fameck correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock d'en-cours de production.

4.5. CREANCES

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

Le poste "Clients" au 31 décembre 2014 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Clients et comptes rattachés	777	784
Dépréciation clients	(165)	(165)
Sous-total	**612**	**619**
Clients - Produits à facturer	6	-
Total	**618**	**619**

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Exercice clos le 31 decembre 2014

Il existe un contrat d'affacturage dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, la société d'affacturage met un compte courant à la disposition de la société. Ce contrat d'affacturage était assuré par la Compagnie Générale d'Affacturage (CGA) jusqu'au 31 mars 2014. Depuis le 1er avril 2014, il est assuré par NATIXIS FACTOR à des conditions équivalentes.

Au 31 décembre 2014, l'impact sur le poste "Clients" est une réduction de 2 577 K€ (contre 3 217 K€ au 31 décembre 2013).

Le poste «Autres créances» au 31 décembre 2014 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Fonds de garantie et créances Factor	817	857
Divers produits à recevoir	6	75
Créances fiscales	231	117
Fournisseurs, avoirs à recevoir	95	100
Créances sociales	58	18
Divers	165	46
Autres créances brutes	**1 372**	**1 213**
Dépréciation (poste divers)	(12)	(12)
Autres créances nettes	**1 360**	**1 201**

4.6. Produits a recevoir

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances		
- Créances fournisseurs	85	100
- Créances sociales	38	1
- Créances fiscales	127	19
- Créances diverses	6	75

4.7. Charges constatees d'avance

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges d'exploitation	74	32

4.8. Capitaux propres et autres fonds propres

Au 31 décembre 2014, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Montant au 31 décembre 2013	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2014	Reclassement	Montant au 31 décembre 2014
Capital	7 196				7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854				2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198				198
Autres réserves	3 398				3 398
Report à nouveau	(16 407)	(139)			(16 546)
Résultat de l'exercice	(139)	139	(79)		(79)
Total des capitaux propres	**(2 900)**	**-**	**(79)**		**(2 979)**
Autres fonds propres	1 213				1 213
Total des capitaux propres et autres fond propres	**(1 687)**	**-**	**(79)**		**(1 766)**

Le compte courant FINANCIERE TONNA est classé en « Autres fonds propres » en raison de la décision de l'actionnaire majoritaire de conditionner le remboursement de ce compte courant au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

4.9. Provisions

Les provisions se détaillent de la manière suivante :

	31 décembre 2013	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2014
Provisions pour litiges personnel	28	-	-	(6)	22
Provisions pour litiges hors personnel	5	-	-	-	5
Provisions pour garanties clients	13	-	-	(3)	10
Total	**46**	**-**	**-**	**(9)**	**37**

Exercice clos le 31 decembre 2014

4.10. Emprunts et dettes financieres

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Comptes bancaires créditeurs	1	-	-	1
Dépôts et cautionnements	-	10	-	10
Total	**1**	**10**	**-**	**11**

4.11. Autres dettes

a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
RJ Dettes de personnel	18	55	-	**73**
RJ Remboursement AGS RJ Dettes organismes sociaux	226 139	678 371	- -	**1 414**
RJ Dettes fiscales	69	206	-	**275**
RJ Passif fournisseurs	48	436	-	**484**
RJ Passif Clients RJ Passif divers débiteurs	- 23	1 68	- -	**92**
Total	**523**	**1 815**	**-**	**2 338**

Il est renvoyé au paragraphe 6.1. Risque de liquidité concernant le risque lié au non respect du plan de continuation.

b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	395	-	-	**395**
SS et organismes sociaux (1) Charges à payer	511 215	49	-	**775**
Autres impôts et assimilés Taxe sur valeur ajoutée (1) Charges à payer	65 201 53	67	-	**386**
Fournisseurs et comptes rattachés	2 812	-	-	**2 812**
Autres dettes	750	-	-	**750**
Total	**5 002**	**116**	**-**	**5 118**

(1) La société FINANCIERE PONTOISE a obtenu un plan d'étalement sur 36 mois des charges sociales et fiscales du troisième trimestre 2013 des sociétés du groupe. La part des dettes de la société TONNA ELECTRONIQUE restant à régler au 31 décembre 2014 s'élève 318 K€ ; à ce titre, la société rembourse un montant mensuel de 14 K€.

4.12. Charges a payer

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1	3
Dettes fournisseurs	470	608
Personnel et comptes rattachés	379	359
Sécurité sociale et organismes sociaux	215	197
Etat et collectivités	53	8
Autres dettes	278	359

Exercice clos le 31 decembre 2014

4.13. Elements concernant les parties liees

Postes	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	131	204		
Autres créances	13	7		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres fonds propres	1 213	1 213		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	1 530	1 328		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

(1) TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2014. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE. A ce titre, une facture a été comptabilisée à hauteur de 20 K€ au 31 décembre 2014.

4.14. Filiales et participations

NEANT

5. Notes sur le compte de resultat

5.1. Chiffre d'affaires - Autres produits

TONNA ELECTRONIQUE est constitué d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2014	2013
France	12 687	13 565
Export	858	1 032
Total	**13 545**	**14 597**

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS et indemnités de prévoyance (42 K€ contre 29 K€ en 2013), à des prestations sous-traitées à la société ANTENNES FT et des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (84 K€ contre 74 K€ en 2013), ainsi qu'à des refacturations diverses pour 13 K€ (contre 9 K€ en 2013).

5.2. Resultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2014 est une perte de 116 K€ contre une perte de 169 K€ au 31 décembre 2013.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sous-traitance	596	703
Transport	408	482
Déplacements	179	193
Entretien et fournitures	211	236
Publicité	111	126
Loyers	258	277
Télécom	90	97
Personnel intérimaire	20	49
Honoraires et commissions	442	426
Assurances	75	76
Divers	55	63
Total	**2 445**	**2 728**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2014 est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 76 K€ (contre 58 K€ en 2013).

Exercice clos le 31 decembre 2014

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2014 est le suivant :

	KPMG Audit IS
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	53
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	1
Total	**54**

5.3. Resultat financier

Le résultat financier 2014 est une perte de 73 K€ contre une perte de 52 K€ en 2013.

5.4. Resultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2014 est une perte de 12 K€ contre une perte de 26 K€ pour l'exercice précédent.

5.5. Situation fiscale de la societe

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 18 405 K€ au 31 décembre 2014 contre 18 316 K€ au 31 décembre 2013.

6. Facteurs de risques

6.1. Risque de liquidite

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2014, il reste 2 338 K€ de dettes remboursables sur 4 ans (contre 2 362 K€ au 31/12/2013), étant rappelé que la société a bénéficié du report de l'échéance du 15 mai 2014 suite à la modification de son plan de continuation (cf. § 2.2 ci-dessus) et précisé que la société s'apprête à solliciter le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019 (cf. § 7.5 ci-dessous).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit auprès du factor est utilisée à hauteur de 2 567 K€ au 31 décembre 2014 (contre 3 194 K€ au 31/12/2013).

6.2. Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

6.3. Risque de taux

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

6.4. Risque de credit

L'exposition maximale au risque de crédit s'élève à 618 K€ (contre 619 K€ au 31/12/2013).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

7. Autres elements

7.1. Remunerations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 81 K€ comme en 2013.

Exercice clos le 31 decembre 2014

7.2. Effectif

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cadres et assimilés cadres	38	39
Techniciens	22	22
Ouvriers et employés	7	6
Total	**67**	**67**

7.3. Engagements hors bilan

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31 décembre 204	31 décembre 2013
Indemnités de fin de carrière (1)	374	349
Cautions Société Générale	30	30
Nantissements sur titres	10	10

(1) dont concernant les dirigeants : 19 K€ (contre 18 K€ en 2013).

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 83 K€ au 31 décembre 2014 contre 665 K€ au 31 décembre 2013.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET S.R.L., et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'étant engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE a soutenu la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseur au delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (1 530 K€ au 31 décembre 2014 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2015.

Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés de la société au 31 décembre 2014 est de 6 965 heures (contre 6 918 heures au 31/12/2013).

Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

7.4. Identite de la societe mere consolidant les comptes de la societe

FINANCIERE PONTOISE
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros
Siège social: 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE
420 988 305 R.C.S. TROYES

7.5. Evenements post-cloture

La société s'apprête à présenter au tribunal de commerce de REIMS une nouvelle requête aux fins de modification de son plan de continuation visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2015 au 15 mai 2019.

Par décision du 27 janvier 2015, la Direction Générale des Finances Publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale d'un montant de 101 K€ déposée le 05 mai 2014 auprès du Service des Impôts des Entreprises de REIMS-EST relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2013 et remboursé à ce titre une somme de 105 K€ intégrant des intérêts moratoires.

La société a par ailleurs pré-financé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2015, bénéficiant d'une avance de 76 K€.

Enfin, la société a obtenu l'autorisation de renouveler pour les périodes du 1er janvier au 31 mars 2015 puis du 1er avril au 30 septembre 2015 les mesures d'activité partielle mises en place au sein des ses établissements de REIMS et FAMECK.

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 decembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée aux paragraphes 3.2 et 6.1 ;
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant aux paragraphes 2.2 et 4.11 ;
- les dettes sociales et fiscales du troisième trimestre 2013 qui ont fait l'objet d'un plan d'étalement, comme indiqué au paragraphe 2.1.

2. Justification des appreciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2014 (cf. note 3.2 de l'annexe). L'instabilité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent à nouveau cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Comme indiqué ci-dessus, la note 3.2 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

  Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- La société constitue des dépréciations des stocks et des créances clients selon les modalités décrites dans les notes respectives 3.3.b et 3.3.c de l'annexe.

  Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Tonna Electronique, décrites dans ces mêmes notes de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Verifications et informations specifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En sus de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

- En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

- Il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 27 avril 2015

KPMG Audit IS

Claire Gravereau

Associée

etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du president du conseil d'administration de la societe Tonna Electronique

Exercice clos le 31 decembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Tonna Electronique et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2015

KPMG Audit IS

Claire Gravereau

Associée

sur les conventions et engagements reglementes

Exercice clos le 31 decembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis a l'approbation de l'assemblee generale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.
Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

sur les conventions et engagements reglementes

Exercice clos le 31 decembre 2014

- Management fees facturés par FINANCIERE PONTOISE (société détentrice de la société FINANCIERE TONNA, actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE, et présidée par Monsieur Bruno Proust également Président Directeur Général de TONNA ELECTRONIQUE)

  La SA TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2014. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.
  A ce titre une charge est comptabilisée à hauteur de 20 000 euros hors taxes au 31 décembre 2014.

  Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 18 décembre 2014, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

  Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST (Président du conseil d'administration).

  La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie pour cette convention dans la mesure où elle a été conclue sur le 1er semestre 2014, dans la continuité de la convention déjà autorisée et appliquée au titre des exercices antérieurs.

Conventions et engagements deja approuves par l'assemblee generale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Non rémunération du compte courant avec FINANCIERE TONNA (société actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE) :

  Au 31 décembre 2014, le compte courant est non rémunéré et présente un solde créditeur de 1 212 503,71 €. Son remboursement est conditionné au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

  Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mai 2008.

  Personnes intéressées : Monsieur Bruno PROUST (Président Directeur Général), Monsieur Patrice PETIT (Directeur Général Délégué), Monsieur Thierry PETIT et Monsieur Franck TONNA (Administrateurs).

Paris La Défense, le 27 avril 2015

KPMG Audit IS

Claire Gravereau

Associée

presentes a l'assemblee generale ordinaire du 17 juin 2015

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31décembre 2014 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

presentes a l'assemblee generale ordinaire du 17 juin 2015

Projets de resolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 79 478,93 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 12 105,90 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 79 478,93 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Patrice PETIT, demeurant 120, rue du Jard 51100 REIMS,

- Monsieur Thierry PETIT, demeurant 10, rue d'Anjou 51100 REIMS,

- Monsieur Bruno PROUST, demeurant 4, rue de Richebourg MELZ SUR SEINE 77171BLUNAY,

- Monsieur Franck TONNA, demeurant 23, rue des Sculpteurs Jacques 51100 REIMS,

viennent à expiration ce jour, décide leur renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels ont déclaré par avance accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à ce renouvellement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procèsverbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.

Notes

Notes

TONNA ELECTRONIQUE
Société anonyme au capital de 7 196 432 euros
Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS
324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018
Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95
www.tonna.com

Apexis